



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F – 81150

26° séance du Conseil municipal

21 décembre 2017

N° 06/2017

Le 21 décembre 2017, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	P			ESCANDE Bertrand			F Vergnes
POURCEL Roger	P			GUINARD Karine	P		
MOSNA Ingrid	P			HECQUET Delphine	P		
ROLS Jean-Claude	P			PAGES Francis	P		
BASSAT Michel			R Pourcel	PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine			I Mosna	SIE Eric	P		
BLANC-CHENU Martine		A		VIALLOIN Sébastien		A	
Présents	9		Représentés	3	Absents	2	

Date de la convocation : 16 décembre 2017

Secrétaire de Séance : Ingrid MOSNA

Sommaire :

172601 Communauté d'Agglomération	3
17260101 Adhésion au groupement de commandes pour le territoire pour l'année 2018	3
172602 Bâtiment 1 rue Sainte Exupérie	4
17260201 conventionnement du logement 1 rue Ste Exupérie.....	4
17260202 logement 3 rue Ste Exupérie	6
1726020201 numérotation.....	6
1726020202 aménagement du logement et demande de subventions	7
17260102 mise à disposition du personnel technique à l'Agglomération	7
172603 Environnement	7
17260301 problème des pneus	7
17260302 prise en charge des déchets verts, aire de traitement à la STEP, mise à disposition d'un broyeur par l'Agglomération	8
17260303 aménagement du PAV ouest	8
1726030301 achat d'une parcelle	8
1726030302 aménagement envisagé (en lien avec service OM de l'Agglomération, anciens propriétaires et voisin).....	8
Le maire présente les grands axes des aménagements prévus sur la parcelle :	8
17260304 projet de dynamisation du village :	9
1726030401 plan de stationnement et de circulation, déplacements doux, city park, espace des douves, belvédère, vidéosurveillance	9
1726030402 demande de subvention	9
172604 Voirie et éclairage	10
17260401 ajout du chemin de Prat Long aux travaux 2017	10
17260402 demande de subvention au titre du TEPCV pour l'éclairage public du quartier de Carrairoles.	10
17260403 relance de la procédure sur la vidéo protection	11
172605 informations diverses :	11

172601 Communauté d'Agglomération

17260101 Adhésion au groupement de commandes pour le territoire pour l'année 2018

Le maire explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Public. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats qui sont intéressées.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de lancer plusieurs consultations sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la participation de la commune au groupement pour les marchés suivants :

- fournitures des Equipements de Protection Individuelles
- fournitures de consommables pour les imprimantes et photocopieurs
- fourniture de bureau
- maîtrise d'oeuvre travaux de voirie
- téléphonie
- entretien voirie par épareuse
- fourniture de voirie
- travaux de voirie
- assurance complémentaire santé et prévoyance
- fournitures de produits d'entretien ménager
- acquisition de matériel informatique
- acquisition matériel programme zéro produit phyto
- fournitures de papier ramettes
- acquisition de copieurs
- fourniture de plantes pour le fleurissement
- vérification électrique et périodique des bâtiments et des jeux extérieurs
- fourniture et pose de la signalisation horizontale et verticale

APPROUVE la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer pour la collectivité les marchés accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

DÉSIGNE parmi les membres à voix délibératives de la Commission d'Appel d'offres François Vergnes membre titulaire et Roger Pourcel, membre suppléant comme représentants de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Délibération 2017/D057		Élus présents	9		Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0		Contre	0

172602 Bâtiment 1 rue Sainte Exupérie

Ingrid Mosna indique que le projet initial a dû être modifié pour permettre de maintenir l'objectif de relogement des anciens occupants. En effet, la superficie totale du logement était trop importante pour la taille de la famille. En accord avec les services de l'Etat, il a été prévu de scinder le bâtiment en 2 logements.

17260201 conventionnement du logement 1 rue Ste Exupérie

Ingrid Mosna présente le projet finalisé du logement principal. D'une superficie de 97 m² sur 3 niveaux, il disposera d'un séjour et d'une cuisine, de 2 chambres ainsi que d'un bureau et d'une mezzanine.

Le conventionnement au titre du logement social réalisé auprès de l'Etat ouvre la possibilité :

- Pour le locataire de bénéficier d'un loyer très modéré (472 € par mois) et de l'Allocation personnalisée au logement
- Pour la commune d'accéder à des financements bonifiés
 - Subventions (Etat, Région, Communauté d'agglomération)
 - Prêts à taux bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations
 - Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAM) de 15 ans à 1.35 %
 - Eco Prêt PAM de 15 ans à 0.50 %

Le conventionnement d'une durée minimale de 15 ans (durées des prêts bonifiés) impose à la commune de louer aux publics bénéficiaires de ce type de logement et à un loyer correspondant au barème PAM, soit 4.86 € /m² au 01/01/2017. Ce barème est révisé annuellement.

Ingrid Mosna présente le plan de financement actualisé

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

EMPLOIS	HT en €	TTC en €	RESSOURCES	en €	en %
			SUBVENTIONS		
Acquisition & frais	51 797,31 €	51 797,31 €	Etat		
			DETR	22 991,00 €	19,00%
Travaux divers	18 323,54 €	19 331,33 €	Conseil régional		
Rénovation énergétique	29 502,04 €	31 124,65 €	dispositif de soutien	7 000,00 €	5,79%

Isolation	3 804,70 €	3 804,70 €	EPCI Com d'Agglo		
		54 260,69 €	TEPCV	7 000,00 €	5,79%
			aide au logement social	8 000,00 €	6,61%
Honoraires			total subventions	44 991,00 €	37,19%
Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique	1 606,00 €	1 694,33 €			
Maîtrise d'œuvre autre	949,00 €	1 001,20 €	PRÊTS		
		2 695,53 €	Eco prêt CDC	15 500,00 €	12,81%
Révisions actualisations	833,33 €	1 000,00 €	Prêt PAM CDC	50 491,59 €	41,73%
Divers	10 643,67 €	11 229,07 €	Total prêts	65 991,59 €	54,55%
			autofinancement	10 000,00 €	8,27%
TOTAL	117 459,59 €	120 982,59 €		120 982,59 €	100,00%

EQUILIBRE DE L'OPERATION

loyers annuels	/mois		loyer annuel	- vacance 5 %	
logement	472,00 €	12	5 664,00 €	5 380,80 €	
			Total loyer	5 380,80 €	
		durée	taux		
amortissement	50 491,00 €	15 ans	Livret A + 60 pb	1,35%	3 840,00 €
	15 500,00 €	15 ans	Livret A - 75 pb	0,50%	1 140,00 €
total amortissement					4 980,00 €
frais de gestion forfait					300,00 €
			Total dépenses		5 280,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement actualisé.
- autorise le maire à déposer les pièces complémentaires auprès des co-financeurs.

Délibération 2017/D058		Élus présents	9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

17260201 Conventionnement du logement 1 rue Ste Exupérie

Ingrid Mosna présente le projet finalisé du logement principal situé 1 rue Ste Exuperie. D'une superficie de 97 m² sur 3 niveaux, il disposera d'un séjour et d'une cuisine, de 2 chambres ainsi que d'un bureau et d'une mezzanine.

Le conventionnement au titre du logement social réalisé auprès de l'Etat ouvre la possibilité :

- Pour le locataire de bénéficier d'un loyer très modéré (472 € par mois) et de l'Allocation personnalisée au logement
- Pour la commune d'accéder à des financements bonifiés
 - Subventions (Etat, Région, Communauté d'agglomération)
 - Prêts à taux bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations
 - Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAM) de 15 ans à 1.35 %
 - Eco Prêt PAM de 15 ans à 0.50 %

Le conventionnement d'une durée minimale de 15 ans (durées des prêts bonifiés) impose à la commune de louer aux publics bénéficiaires de ce type de logement et à un montant de loyer correspondant au barème PAM, soit 4.86 € /m² au 01/01/2017. Ce barème est révisé annuellement.

Ingrid Mosna présente la convention, puis propose aux élus d'autoriser le maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise le maire à signer avec l'Etat la convention annexée à la présente et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.**

Délibération 2017/D059		Élus présents	9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

17260202 logement 3 rue Ste Exupérie

1726020201 numérotation

Le maire précise qu'il convient tout d'abord de créer le numéro TROIS dans la rue Sainte Exupérie parcelle B 164 pour identifier le nouveau logement doté d'une entrée séparée.

Après en avoir délibéré, les élus décident de créer le numéro TROIS dans la rue Sainte Exupérie.

Délibération 2017/D060		Élus présents	9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

1726020202 aménagement du logement et demande de subventions

Suite à la création du N° 3 rue Ste Exupérie après division du bâtiment parcelle B 164, le maire propose de compléter la démarche de réhabilitation du bâtiment déjà entreprise en procédant à la rénovation thermique de la partie située au n° 3.

Il propose :

- de consulter les entreprises pour élaborer le plan de financement et réaliser les travaux prévus en s'appuyant sur l'audit énergétique déjà réalisé sur l'ensemble du bâtiment,
- de déposer des demandes subvention au titre de la rénovation énergétique auprès de la région Occitanie et de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Après en avoir délibéré, les élus autorisent le maire à déposer les demandes de subventions en vue de la rénovation énergétique du logement situé 3 rue Sainte Exupérie.

Délibération 2017/D061		Élus présents	9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

17260102 mise à disposition du personnel technique à l'Agglomération

Dans le cadre du transfert des compétences scolaires et voirie il est proposé aux élus d'approuver les conventions de prestations de services ci jointes relatives à :

- l'entretien et aux travaux en régie sur les bâtiments scolaires, péri et extra (pour les communes hors convention de gestion)
- l'entretien et aux travaux en régie exécutés au titre de la compétence voirie

Après en avoir délibéré, les élus autorisent le maire à signer ces conventions.

Délibération 2017/D062		Élus présents	9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

172603 Environnement

17260301 problème des pneus

Jean Claude Rols présente le problème des dépôts sauvages de pneus qui affectent les communes des environs. A Labastide, c'est encore le ruisseau du Vieulac qui a été concerné.

Il est convenu de créer un groupe de travail au niveau de l'Agglomération qui devra étudier les solutions de prise en charge ainsi que le financement. F. Vergnes a proposé d'associer la Gendarmerie car ce type de comportements est délictuel et qu'il est indispensable que des poursuites puissent être engagées. Il paraît probable que ces pneus proviennent d'un ou plusieurs monteurs de pneus vendus sur internet.

17260302 prise en charge des déchets verts, aire de traitement à la STEP, mise à disposition d'un broyeur par l'Agglomération

Le maire et Roger Pourcel présentent la possibilité d'installer dans l'enceinte de la station d'épuration un espace de dépose et de traitement des déchets verts. Conjugué avec l'utilisation du broyeur dont la commune devrait être prochainement dotée, ce projet pourrait apporter un début de solution au problème des déchets sur la commune.

Le technicien du SATESE a validé le dispositif sous réserve de certaines garanties qu'il était prévu d'assurer. Une réunion aura lieu dans les meilleurs délais pour offrir ce service important.

17260303 aménagement du PAV ouest

1726030301 achat d'une parcelle

Le maire présente les termes de l'accord conclu avec les propriétaires de la parcelle sélectionnée pour accueillir le point d'apport volontaire.

Le maire remercie les propriétaires de permettre la réalisation de cette opération importante pour la commune en général et la partie Ouest du village en particulier. Les détails de l'aménagement sont présentés.

Après validation technique du terrain par les agents responsables de la collecte des OM de la communauté d'agglomération, un bornage a été réalisé et accepté par toutes les parties.

La commune fait l'acquisition d'un terrain de 821 m² pour un montant de 3 900 €, la commune prenant en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition réalisée dans un but d'intérêt public.

Après en avoir délibéré, les élus valident les conditions d'achat de la parcelle destinée à accueillir en particulier le point d'Apport Volontaire.

- Achat par la commune de la parcelle B 1418
 - d'une contenance de 821 m²
 - au prix de 3 900 €.
- Prise en charge par la commune des frais de notaire et de géomètre.

Ils autorisent le maire à signer l'acte notarié et à assurer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

Délibération 2017/D063		Élus présents		9	Élus représentés		3
Pour	12	Abstention		0	Contre		0

1726030302 aménagement envisagé (en lien avec service OM de l'Agglomération, anciens propriétaires et voisin)

Le maire présente les grands axes des aménagements prévus sur la parcelle :

- Accès pour le camion d'enlèvement depuis le chemin de Matet
- Accès pour les véhicules légers
- zone de stationnement temporaire enherbée

- Positionnement des bornes de collecte
- Réhabilitation de l'abri
- Intégration dans le plan de déplacement doux
- Plantations
- Eclairage et vidéo surveillance

17260304 projet de dynamisation du village :

1726030401 plan de stationnement et de circulation, déplacements doux, city park, espace des douves, belvédère, vidéosurveillance ...

Le maire propose d'entrer dans une phase concrète du projet d'aménagement et d'embellissement du village qui devrait comprendre :

- L'aménagement de la parcelle chemin des douves (voir point précédent)
- La réalisation d'un espace sportif et d'une aire de stationnement dans le cadre de l'OAP les Hauts du village
 - City park
 - Aire de stationnement résidentiel pour le Nord du village
 - Eclairage, vidéosurveillance et grillage pare ballon
 - plantations
- L'aménagement du belvédère de la Grand rue
 - Mobilier urbain
 - plantations
- La poursuite des liaisons douces entre la rue des écoles et le chemin des douves et dans le village dans le cadre de la réfection de la rue Saint Blaise.
 - Réalisation des voies
 - Signalétique
- La prise en charge du bâtiment situé 4 place du pioch

Il apparait indispensable d'associer la population à la réflexion sur ce projet qui doit tenir compte des problèmes de circulation et de stationnement dans le cœur du village. Une réunion publique sera organisée à cette fin.

1726030402 demande de subvention

Les élus réaffirment leur volonté de poursuivre l'aménagement du village comme envisagé dans l'Orientation d'Aménagement Programmée « les Hauts du village » dans le but de renforcer l'attractivité de la communauté et de revitaliser le centre ville.

Il s'agit de créer des espaces verts et des équipements de sport en libre service, ainsi qu'une zone de stationnement intégrée dans la partie nord du village.

La plate forme multi sports a vocation à être utilisée par les élèves de l'école qui pourront y accéder en toute sécurité grâce au chemin buissonnier dont la réalisation se poursuit.

Cet espace sera intégré au plan de cheminement s doux.

Des données financières sont présentées.

Après en avoir délibéré, les élus chargent le maire de solliciter toutes les institutions susceptibles

d'apporter un concours financier à ce projet.

Demande au titre de la DETR

- Au titre des dispositifs concernant la sécurité
 - Mise en place des supports
 - Système de vidéo surveillance
- Création d'un espace sportif
 - Terrassement yc stationnement et accès
 - Equipement multisports
 - Filets de protection
 - Eclairage
 - Paysagement

Demande au titre du la région du département de l'agglo

Fonds de concours agglo pour équipement servant au scolaire

Délibération 2017/D064		Élus présents		9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0		Contre	0

172604 Voirie et éclairage

17260401 ajout du chemin de Prat Long aux travaux 2017

Jean Claude Rols rappelle aux élus que la décision du Conseil départemental d'attribuer le Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local à la communauté d'agglomération permet de financer en 2 temps les travaux nécessaires pour la réfection du chemin des Prats sur sa partie Nord Est qui est la plus dégradée.

Les travaux seront réalisés au printemps prochain.

17260402 demande de subvention au titre du TEPCV pour l'éclairage public du quartier de Carrairoles

Le maire rappelle qu'il était prévu que la commune réalise l'éclairage public du nouveau quartier de Carrairoles pour garantir sa cohérence avec l'éclairage public communal. Les conditions de compétence et de financement ont changé puisque c'est désormais le SDET qui assure ces travaux.

Le maire propose de relancer le SDET sur ce projet et de s'associer à la démarche en sollicitant la Communauté d'agglomération au titre du TEPCV qui intervient sur la pose d'éclairages peu consommateurs d'énergie

Après en avoir délibéré, les élus chargent le maire de

- relancer le SDET pour la réalisation de l'éclairage public du quartier de Carrairoles
- solliciter l'intervention de la CA2G au titre du TEPCV.

Délibération 2017/D065		Élus présents		9	Élus représentés	3
Pour	12	Abstention	0		Contre	0

17260403 relance de la procédure sur la vidéo protection

Le maire rappelle que le référent sécurité de la Gendarmerie avait fait une 1[°] visite sur site qui avait permis de confirmer l'intérêt et la possibilité de l'installation d'une vidéo-surveillance dans le village. Un dossier avait en son temps été déposé, sans succès auprès de la Préfecture.

Il propose de relancer les démarches administratives, techniques et financières.

172605 informations diverses :

Travaux en régie : Ingrid Mosna présente les opérations réalisées en régie pour un montant de plus de 20 000 € qui contribuent non seulement à l'amélioration des conditions de vie dans la commune mais aussi à rééquilibrer le budget fonctionnement.

La vente du tracteur a permis de réaliser une opération transparente et profitable pour la commune. En effet, la mise en vente sur un site internet a débouché sur 10 offres, la vente étant conclue à 5 150 € soit plus de 2 fois l'estimation initiale.

Roger Pourcel informe les élus de l'achat de tables pliables qui remplaceront celles en service actuellement. Ces dernières rejoindront le volant de tables mis à disposition des Bastidois pour les événements familiaux. Il présente aussi la réorganisation du stationnement des locations du presbytère.

Le maire informe les élus que la facturation de l'assainissement a pris du retard cette année sous le double effet de la charge de travail de la comptabilité communale et d'un changement dans le dispositif de paiement. Il a été convenu avec le Trésorier que les paiements seraient acceptés jusqu'à début janvier.

L'attention des élus et de la population est attirée sur trois événements qui auront lieu dans les prochains mois :

- un spectacle de magie pour les 10 ans du TTLG le 25 mai
- un spectacle musical le 8 juillet avec le groupe choral « les Cravates en bois » à la salle polyvalente
- le passage du triathlon d'Albi le 10 juillet

Le maire évoque la nouvelle sectorisation du lycée de Lavaur qui entraîne des modifications pour les futurs lycéens bastidois scolarisés en collège à Gaillac. Un transfert d'effectifs du lycée Las Cases de Lavaur vers le lycée Victor-Hugo de Gaillac entraînera à la rentrée le transfert des anciens collégiens d'Albert Camus vers le lycée de Bellevue à Albi.

Une réunion d'information a été organisée par la Direction départementale de l'Education nationale le jeudi 14/12 qui a permis aux élus présents, dont F. Vergnes, de constater que les enjeux pratiques, pédagogiques et familiaux de cette évolution n'avaient pas vraiment été pris en charge par les services en responsabilité de l'opération. Le courriel que le maire a adressé à la DASEN est à ce jour sans réponse. Le maire indique avoir aussi contacté la conseillère régionale Claire Fita, les conseillers départementaux du canton et évoqué la question en Bureau de l'Agglo, sans suite à ce jour.

La séance est levée à 22h30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Ingrid MOSNA	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
				Représenté par R. Pourcel
BERTRAND Sabine	BLANC-CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
Représenté par I. Mosna	Absente	Représenté par F. Vergnes		
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLOIN Sébastien	
			Absent	